

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 28 SEPTEMBRE 2020
PROCES-VERBAL NO 33**

Page 260

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents, la presse en la personne de M. Massimo Greco pour La Région Nord-Vaudois et le public qu'il remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie également le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Madame Bottarini Ariane
 Messieurs Mermod Cyril, Tschäni Hanspeter

Absents : Madame Omenetto Myriam
 Messieurs Burri Iwan, Krieger Bernard, Porchet Christophe

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Nous passons au vote de l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance de conseil communal du 31 août 2020

La discussion est ouverte.

M. Guy-Daniel Beney

Page 256 **La réouverture en bidirectionnel** de l'avenue des Pins ne pourra pas avoir lieu...

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du procès-verbal 32 du 31 août 2020.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Communications du président

Nouvelles directives COVID : vous avez reçu les nouvelles directives concernant les séances de conseil communal. Pour vos interventions je vous prie de bien vouloir utiliser les micros qui ont été mis à votre disposition, sans quoi, il sera difficile de vous entendre. En ce qui concerne les votes, je vous prie de lever la main de manière distincte afin de faciliter le travail des scrutateurs.

Réponse à M. Nicolas Liechti : lors de la dernière séance, au sujet du procès-verbal de la séance du 29 juin, le conseiller Nicolas Liechti a fait une remarque concernant le traitement de la proposition PLR d'offrir les jetons de présence. Le PV de la séance en question faisait bien état d'une proposition PLR, cette dernière a été traitée selon les articles 59 et 61 de notre règlement du conseil communal.

Votations du 27.09.2020 : le taux de participation est d'environ 60%. Le Président énonce le détail des résultats dans notre commune.

Lettres et pétitions éventuelles

Pas de communication sous ce point.

Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Nous allons, ce soir, vous parler du PET (Planification Energétique Territoriale) de la commune. Le PET est un projet ambitieux dont le but est d'atteindre une consommation de 2000 Watt par habitant d'ici à 2035. Actuellement nous sommes plus proches de 6000 Watt. Nous avons travaillé en plusieurs phases. 1. l'analyse de la consommation actuelle de la commune. 2. l'étude des résultats de l'analyse et la réception des propositions de mesures par la société Navitas Consilium SA. 3. le choix des mesures par la municipalité et l'établissement du rapport final.

Nous remercions M. Gabriel Ruiz, directeur de la société Navitas Consilium SA pour la remise du rapport. Je lui laisse la parole pour la présentation. Présentation.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Christian Vuadens

Y a-t-il une date de mise en œuvre de ce plan ? Des subventions ont été mentionnées. J'ai un projet à l'étude, après cette présentation, je n'ai pas envie de commencer tout de suite. Il faut que la mise en œuvre du plan soit rapide afin que les gens s'encouragent à faire des travaux dès que possible. En outre la qualité des sociétés qui travaillent dans le domaine de l'énergie varie beaucoup, certains ont même payé des installations qui ne leur ont pas été fournies pour cause de faillite.

M. Gabriel David

C'est la volonté de la municipalité. Nous avons maintenant le rapport final. On va faire aussi vite que possible.

M. Christian Vuadens

En ce qui concerne le subventionnement, y aura-t-il une subvention à la mise en œuvre de l'installation ? Y aura-t-il une aide pour les kilowatts reportés sur le réseau ? Les tarifs actuels ne sont pas incitatifs.

M. Gabriel Ruiz

Nous avons prévu un taux d'autoconsommation important sachant que pour atteindre ce but, une partie de l'électricité produite ne sera pas autoconsommée. Pour pouvoir auto consommer $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ doivent être réinjectés dans le réseau. Pour cela, il y a des subventions possibles, on peut profiter du regroupement ou mutualiser. La commune devra prendre des décisions sur ces points. En ce qui concerne la question du délai, les objectifs sont posés, le parcours est proposé. L'adoption du plan est nécessaire. Cela dépendra également du rythme auquel la municipalité, dans la limite de ses prérogatives, sera capable de mettre en œuvre les mesures. Il y a également une partie pour laquelle il s'agira de décider s'il y a du contraignant. Par exemple, l'adoption de mesures fortes dans le règlement des constructions. Tout cela représente du travail et cela prendra du temps. En ce qui concerne les subventions, il faut définir ce que l'on veut subventionner et de quelle manière.

M. Christian Vuadens

L'appui technique est essentiel. Certaines entreprises sont fragiles, d'autres solides. La question de la qualité des installations fournies est également primordiale. Le citoyen n'a pas forcément les connaissances nécessaires pour juger de la fiabilité des entreprises et de la qualité des produits.

M. Gabriel Ruiz

Certaines communes mettent à disposition un expert chargé d'évaluer la solidité et la crédibilité de plusieurs entreprises, en fonction du corps de métier souhaité. C'est un soutien direct aux démarches.

M. Nicolas Liechti

Vous avez évoqué un changement de la loi au 1^{er} janvier 2018, est-ce correct ? Une commune qui aurait une surproduction de photovoltaïque, plutôt que de la réinjecter dans le réseau de l'opérateur local ou régional, pourrait l'utiliser pour sa propre consommation dans d'autres bâtiments ?

M. Gabriel Ruiz

Oui, exactement. La loi d'autoconsommation existe depuis 2014 mais c'est encore très lié au fournisseur d'énergie. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a beaucoup plus d'autonomie donnée au propriétaire. Ce dernier a le droit de créer un mini-réseau pour son propre bâtiment ou les parcelles adjacentes.

M. Philippe Moser

Nous sommes confrontés à cela du fait que les fournisseurs d'électricité ne nous laissent pas passer sur leur réseau. C'est ce qui pose problème aujourd'hui. Si vous voulez créer votre propre réseau, vous devez également créer vos propres lignes entre les bâtiments. Nous l'avons vécu pour ce bâtiment et ses voisins. Nous nous sommes arrêtés car nous devons créer notre propre réseau. La problématique est de savoir comment on fait pour passer dans les câbles existants, c'est actuellement en discussion à Berne. Nous espérons que nous aurons une solution rapidement car nous sommes à nouveau confrontés au même problème sur le site de Brit où nous avons un potentiel de pose de panneaux photovoltaïques extrêmement important. Nous aimerions pouvoir l'utiliser pas uniquement dans le bâtiment sur lequel les panneaux sont posés. A chaque fois c'est compliqué. Nous avons une vraie volonté d'aller de l'avant avec le photovoltaïque mais la vitesse à laquelle les réponses aux problèmes rencontrés sont données n'est pas assez rapide. A la question de M. Vuadens sur la date de mise en œuvre de ces mesures, nous ne pouvons pas répondre précisément. Ce n'est pas demain. Ce projet est extrêmement ambitieux, il va donc falloir du temps.

M. Gabriel David remercie M. Ruiz pour son intervention.

M. Gabriel David

ARRIBRU : Cheyres a informé le comité qu'ils avaient dû fermer 3 sources. Suite à la fermeture de ces dernières, Cheyres ne pourra plus livrer d'eau à l'ARRIBRU. Nous allons donc pouvoir livrer un maximum de notre eau. Cette année, nous n'avons, à ce jour, prélevé que 300 m³ à l'ARRIBRU, en 2019 à la même époque nous étions à 5 ou 6'000 m³.

Préavis 2020/10 : les commissions ont remarqué qu'il manquait les subventions. Ce montant est de CHF 18'000.-- pour la BH située au camping. Le reste n'est pas subventionné. Il a été également demandé si les services tels que Swisscom avaient été contactés. Oui, cela a été fait le 24 août. La Romande Energie a un projet d'enterrer les lignes dans le quartier et Swisscom a transmis un projet à l'ingénieur pour tirer la fibre optique. La connexion internet dans ce secteur est déjà bonne actuellement.

M. Nicolas Liechti

Le téléphone sera-t-il également enterré ?

M. Gabriel David

Je pense que oui mais je n'ai pas de confirmation à ce sujet.

M. Romano Dalla Piazza

Arrêt de bus En Brit et trottoir : la réfection est presque terminée. L'arrêt est déjà utilisé par les élèves. Des travaux de finition doivent encore être réalisés. Il était prévu de poser la dernière couche demain si les conditions météo le permettent. Le marquage sera fait dans quelques semaines. Le montage de l'abri bus doit encore être terminé.

Route de Rovray : le trottoir de gauche est pratiquement terminé. Restent en cours les travaux sur le trottoir de droite et quelques aménagements ajoutés, notamment au carrefour entre la rue de la Bauma et la route de Rovray. Ces travaux devraient être terminés à mi- ou fin octobre.

Revêtements de surface sur certains axes : ces travaux ont suscité des réactions, notamment en ce qui concerne la rue des Pâquis. Présentation de photos. L'année dernière, un colmatage des fissures a été réalisé. Cette année, une couche de protection a été posée. Il ne s'agit pas d'un tapis phono absorbant ni d'un tapis de finition. C'est une mesure d'entretien et de protection de l'infrastructure. Dans la planification de la municipalité, il n'est pas prévu de travaux importants sur cet axe. Refaire un tapis

sur cette surface aurait représenté un investissement de plus de CHF 100'000.--, les travaux réalisés se montent à CHF 50'000.--. Nous nous donnons ainsi du temps afin de planifier les interventions à plus long terme. Une autre intervention a été faite au chemin du Poyet afin d'aplanir cet axe. Nous avons eu une très mauvaise surprise concernant les travaux prévus sur la route de Rovray. Lors du rabotage sur les côtés, des plaques importantes se sont décollées. Cela n'a pas permis d'exécuter les travaux prévus. Des réparations d'urgence ont été faites pour cet hiver. L'année prochaine il faudra refaire un tapis. Je reviendrai devant le conseil avec un préavis pour la réfection de ce tapis qui représente un investissement d'environ CHF 100'000.--.

M. Guy-Daniel Beney

Présentation du rapport final sur les mesures plages 2020 : Le sens unique a fonctionné, il n'a pas été strictement respecté. Nous avons toutefois pu garantir la sécurité dans le sens qu'aucun bouchon de longue durée n'a été constaté sur l'avenue des Pins, à ma connaissance. Après modification des dates, le stationnement payant a été mis en place du 20 juin au 23 août. 20 jours de mesures au lieu de 28 jours initialement prévus. Le résultat pour les Pins et Goncerut : 788 places répertoriées, 2/3 Pins, 1/3 Goncerut. Présentation des chiffres des opérations. 10'911 opérations payantes ont été répertoriées ce qui représente une occupation de 69.2 % sur l'ensemble des 20 jours. En 2019 l'occupation s'élevait à 53.5%. Dénonciations pour stationnement illicite ou non-respect du sens interdit, les contrôles ont été effectués par notre ASP ou une ASP assistante ainsi que par les gardes-parcs. 509 amendes d'ordre ont été délivrées, ce qui correspond à 4.7% du stationnement en ne tenant compte que de l'avenue des Pins car à Goncerut l'accès était bloqué par l'agent, il n'y a donc pratiquement pas eu de dénonciations sur ce secteur. En 2019, 5.3% de dénonciations par rapport au nombre d'opérations. Résultat financier : revenu du stationnement déjà encaissé CHF 45'828.--, revenu des dénonciations, pas encore encaissé en intégralité, CHF 21'620.--, total du revenu : CHF 67'443.--. Charges connues à ce jour : agents Securitas, ASP assistante et gardes-parcs, matériel divers, amortissement 2020 de la signalisation posée en 2019 et signalisation 2020 : CHF 29'370.--. Le stationnement payant est intéressant pour la commune, même en faisant abstraction des dénonciations. Pour 2021 et les années suivantes, les mesures seront reconduites avec des modifications. Mise en vigueur : du 1^{er} avril au 30 septembre, ce qui correspond à la période d'exploitation des campings. Le sens interdit sera déplacé de 100 m afin de permettre l'accès au parking d'hiver et temporaire depuis le chemin de la Plage. Des places de stationnement devront disparaître afin de permettre le passage des véhicules en bidirectionnel. Le stationnement payant sur les deux zones sera appliqué 7 jours sur 7 et non plus uniquement le week-end et ce durant toute la période mentionnée ci-dessus. Cela ne sera possible que dans le cas de l'acceptation du préavis 2020/11 que vous voterez tout à l'heure.

Mme Emmanuelle Bigot

Légionellose Brit II : le problème est résolu.

Parking du collège : des travaux seront effectués dès les vacances d'automne. Il sera interdit pour le parcage des véhicules des enseignants. Le parking des Saules sera à disposition avec le macaron spécifique. La dépose minute sera réduite. Ces travaux vont se prolonger jusqu'au mois de décembre car un ouvrage d'infiltration sera créé.

Salle de gym : nous cherchons un nom pour cette salle. Il est prévu que la tôle perforée qui recouvre le bâtiment laisse apparaître le lettrage du nom de la salle.

Sociétés locales : courageusement, les sociétés locales recommencent à faire des plans. Le Giron de musique, annulé cette année, est reporté du 3 au 6 juin 2021.

M. Alexandre Lecourtier

Bon de consommation : l'administration communale a reçu un grand nombre de remerciements pour les bons remis à la population, je souhaitais vous transmettre ces remerciements.

SDIS Nord-Vaudois : le SDIS a décidé de remettre à jour ses statuts. C'est une démarche longue et laborieuse étant donné que 40 communes sont impliquées dans ce processus. Cette adaptation est principalement législative, mais certains éléments touchent également les buts principaux du SDIS. Le processus démarre maintenant dans l'optique que les communes acceptent ces modifications jusqu'à la fin de la législature. La municipalité est sollicitée jusqu'au 15 décembre 2020 pour remettre un préavis sur les nouveaux statuts proposés. Nous souhaitons créer une commission du conseil communal amenée à siéger pour donner une première impulsion qui sera transmise au comité directeur par la municipalité. Ce retour donnera éventuellement lieu à des adaptations, des correctifs ou des négociations. L'objectif est de revenir vers le conseil communal avec une version définitive et immuable. J'invite les présidents de groupe à me fournir les noms des délégués à cette commission qui devra être convoquée très prochainement.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Ordre du jour

1. Préavis 2020/08 **Rapport financier.**

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/08 dont les conclusions sont :

1. D'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2019.

Le préavis 2020/08 est accepté à l'unanimité

2. Préavis 2020/09 **Arrêté d'imposition 2021.**

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/09 dont les conclusions sont :

D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, dont les taux sont indiqués sur la formule annexée.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2020/09 est accepté à la majorité

3. Préavis 2020/10 **Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussée du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins.**

Rapports des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Monsieur Christian Vuadens

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/10 dont les conclusions sont :

1. D'accepter la mise en séparatif des eaux usées, la réfection des conduites d'eau potable, de l'éclairage public et de la chaussée de la Rue des Fleurettes, Rue de la Passerelle et du Chemin de la Plage pour un montant total de Fr. 1'764'243.40.
2. De financer les travaux par un emprunt de Fr. 1'764'243.40.
3. D'amortir les montants de :
 - a) Fr. 689'980.05 sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales).
 - b) Fr. 616'719.25 sur 30 ans, compte 9141 (réseau d'égouts et épuration).
 - c) Fr. 431'696.10 sur 30 ans, compte 9144 (réseau d'eau potable).
 - d) Fr. 25'848.00 sur 10 ans, compte 9143.04 (éclairage public).
4. D'imputer le compte d'exploitation :
 - a) 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 22'999.35 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - b) 460.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 20'557.30 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - c) 810.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 14'389.85 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - d) 820.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 2'584.80 sur 10 ans.

Le préavis 2020/10 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 2020/11 Gestion du stationnement demande de crédit pour les infrastructures.

Rapports des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Monsieur Pascal Rebeaud

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/11 dont les conclusions sont :

1. D'accepter le crédit d'investissement pour la gestion du stationnement et ses infrastructures pour un montant de Fr. 132'826.40 TVA incluse.
2. De financer ce montant par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de F. 132'826.40 sur 3 ans, compte 9143.12, infrastructures stationnement, à amortir.
4. D'imputer le compte d'exploitation 600.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 44'275.45 (TVA incluse) par année pendant 3 ans.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 7

Le préavis 2020/11 est accepté à la majorité

5. Interventions individuelles

M. Thierry Steiner

Yvonand commune formatrice. Comme vous le savez, j'ai eu le plaisir de faire partie de la commission de gestion dont vous avez voté le rapport à la dernière séance. Lors de la visite de

la voirie il a été relevé par le chef de service, respectivement son remplaçant, qu'aucun apprenti ne serait engagé en 2020 car, selon ses propos, si je les ai bien retenus, ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour s'occuper d'un apprenti, malgré qu'il y ait deux formateurs dans ce service. Cela m'a forcément interpellé, je mets cela en parallèle, sans aucune mauvaise connotation, que le chef de service a bénéficié d'un congé longue durée, ce qui est louable pour un employeur et qui se fait couramment chez nous, pour un voyage qui a été écourté en raison du COVID. J'ai également pris connaissance des différentes aides allouées par l'Etat, je ne sais pas si c'est également le cas pour le service public et les communes, et du fait que les signatures des contrats apprentissage ont été prolongées jusqu'au 1^{er} novembre. Par ailleurs, je tire également un parallèle avec les entreprises locales et régionales qui ont fait l'effort d'engager 1 ou 2 apprentis. Vous savez que j'ai un métier d'investigation, je me suis questionné sur le sujet et je me suis rendu compte, en l'apprenant par voie détournée, qu'un jeune avait été retenu mais qu'il n'avait finalement pas été engagé. Si l'on image cela avec le football, c'est comme si ce jeune était dans les 5 mètres avec son ballon et qu'on le lui subtilisait. Mais il s'agit là d'un contrat d'apprentissage. Je vous laisse imaginer l'émotion et la déception pour ce jeune et ses parents ainsi que l'image que nous donnons au niveau de la commune, au niveau social et formatif. Cette situation m'a touché, j'aime les jeunes, je suis sensible à la formation et j'ai deux filles qui ont 19 ans. Cela m'a amené à me poser trois questions qui sont éventuellement liées les unes aux autres. Premièrement : pourquoi ce jeune n'a-t-il pas été engagé ? S'agit-il d'une question de structure du service de la voirie ? Est-ce un problème de formateur ? Deuxièmement : un soutien a-t-il été apporté à ce jeune ? Qu'est-il devenu ? Troisièmement : Sera-t-il engagé en 2021 ? Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses qui me seront apportées.

M. Romano Dalla Piazza

Ce qui a été relaté par M. Steiner est parfaitement correct. La municipalité a été confrontée à cette situation d'un jeune qui souhaitait faire son apprentissage dans l'équipe de voirie. Les démarches ont été entreprises au sein du service qui, il est vrai, dispose de deux formateurs pour encadrer ce jeune. Pour engager un apprenti, il faut qu'il y ait un référent qui soit prêt à le soutenir dans ses démarches. Compte tenu de la structure et du fonctionnement actuel du service, le chef de service et la personne qui aurait pu encadrer n'ont pas la disponibilité, cette année, pour pouvoir suivre correctement ce jeune. Sans volonté des formateurs, la municipalité pense qu'elle ne peut pas imposer à ces derniers l'encadrement d'un apprenti. La municipalité regrette cette situation. Elle l'a acceptée à titre provisoire, uniquement pour l'exercice 2020. A mon avis, que je pense partager avec les autres membres de la municipalité, il est hors de question que cette expérience malencontreuse se reproduise en 2021. Quel est le problème structurel de la voirie ? Elle a dû faire face à une réorganisation, suite aux conséquences COVID, suite au retour précipité du chef de service et fontainier, Didier Gueissaz. Ce dernier consacre actuellement beaucoup de temps à la mise en place de l'autocontrôle des eaux. Cette solution a été proposée et discutée en séance de municipalité. C'est à cette condition que la municipalité a accepté cette situation qu'elle regrette. Encore une fois, il est impossible pour la municipalité, en tant qu'employeur, de forcer ses employés ou son service à encadrer un jeune. Une telle situation ne serait pas viable ni pour le jeune ni pour le service. En parallèle, un poste identique s'est ouvert au service de voirie d'Yverdon pour les mêmes qualifications. Je ne sais pas si l'information a été donnée à ce jeune homme. Mais il avait la possibilité d'accéder à l'ouverture de ce poste d'apprentissage dans un autre service, malheureusement pas dans sa commune.

Mme Anne-Sophie Betschart

J'ai deux questions pour la municipalité. Je suis bien consciente de la charge de travail des municipaux et de la vitesse à laquelle le temps passe. Cependant, je me permets de rappeler que j'avais déposé, au nom du parti socialiste, une motion en date du 29 avril 2019 demandant un congé paternité de quatre semaines. Cette motion a été acceptée par 27 conseillers. Je n'ai toujours pas eu de réponse au sujet de cette motion. Ce week-end, la population suisse a accepté

un congé paternité de deux semaines. Je serais très heureuse de savoir si la municipalité s'engage à être un peu plus généreuse et à proposer quatre semaines. Ma deuxième demande concerne le chemin du Poyet, très fréquenté par les écoliers, qui devait être placé en bordiers autorisés. J'étais encore à la municipalité lorsque cette dernière a accepté cela. Le chemin a été re-goudronné, ce qui est bien, mais j'espère que très bientôt les panneaux seront placés définitivement des deux côtés du chemin. Jusqu'à ce jour, des panneaux ont été placés quelques jours de manière provisoire.

M. Guy-Daniel Beney

J'ignore pourquoi et si un panneau a été posé et enlevé. J'ai informé le conseil lors d'une précédente séance que, durant l'automne, la mesure de circulation « riverains autorisés » sera faite sur le chemin du Poyet. Nous avons rencontré le service des routes la semaine dernière. J'avais expliqué que la parution dans la feuille des avis officiels avait été suspendue à cause du COVID. C'était la première raison, la seconde étant que, en effet, j'avais laissé ce dossier de côté. La parution sera faite dans la FAO cet automne. Il faut savoir que nous ne pouvons pas mettre de panneau de signalisation tant que la parution n'est pas finalisée. Poser un panneau n'a aucune valeur et notre ASP serait mal venue d'aller contrôler la circulation s'il y a des panneaux, alors qu'elle ne peut pas amender. En cas d'amende, si la publication n'a pas été faite, la dénonciation doit être annulée.

M. Philippe Moser

En ce qui concerne le congé paternité, on y réfléchit. Nous reviendrons devant vous avec une proposition de modification du règlement sur le personnel communal.

M. Florian Breguet

En ce qui concerne l'éclairage public, est-il prévu de refaire un test en tenant plus compte de l'avis de la population ? Sous la forme d'un sondage ou autre.

M. Gabriel David

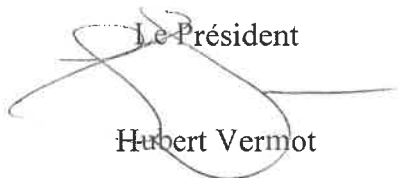
Non, il n'est pas prévu de refaire de test. Pour ce que j'en ai entendu, les gens ne sont pas favorables à une extinction totale. Comme je l'ai dit lors du dernier conseil, il suffit de voir les réactions lors de pannes d'éclairage. Il me semble que la mesure 40/10, telle que pratiquée maintenant est relativement bien.

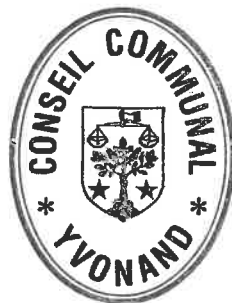
La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

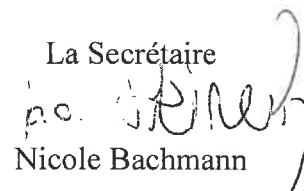
Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 21 h 54. Le président remercie l'assemblée. La prochaine séance de conseil communal aura lieu le 9 novembre 2020 dans cette même salle.

Le Président

Hubert Vermot



La Secrétaire

Nicole Bachmann